

Allô! Maman, bobo!

Lorsque j'ai accouché de ma fille après trente-sept semaines de grossesse seulement, je venais de passer trois semaines alitée à l'hôpital, sous perfusion et avec l'interdiction stricte de me lever. Ces trois semaines d'inquiétude, de médication et de suivi intense de la part de l'équipe médicale ont permis au bébé de venir au monde en bonne santé et sans suivi particulier. Quelle ne fut ma surprise de voir mon congé maternité amputé de ce temps d'hospitalisation, indépendant de ma volonté et sur ordre médical! Sous l'impulsion de la gauche, le canton de Neuchâtel va peut-être enfin corriger cette injustice. Mais la droite compte imposer une contrepartie!

Dans la compréhension collective, le congé maternité permet à la femme de se remettre de l'accouchement, d'allaiter son enfant et de consacrer son temps à son enfant pour s'installer sereinement dans son nouveau rôle de mère. Certains pays, comme la France, accordent des congés parentaux généreux et même un congé prénatal dès le septième mois de grossesse. Il en va autrement dans le canton de Neuchâtel où ce congé peut être amputé – jusqu'à vingt-quatre jours – si la future mère doit cesser son activité professionnelle, que ce soit par choix personnel ou sur ordre médical. Sur proposition de la gauche, le Grand Conseil a accepté d'entrer en matière sur un début du congé maternité au jour de l'accouchement. Mais dans la foulée, une partie de la droite demande de supprimer un aspect favorable aux femmes en réduisant le congé de quatre mois à seize semaines, soit près d'une semaine et demie de moins.

Si les seize semaines de congé dépassent certes le minimum légal de quatorze semaines, force est de constater que le canton se retrouverait, une fois de plus, relégué en queue de peloton tant en comparaison intercantonale qu'avec le secteur privé de la région qui va jusqu'à vingt-quatre semaines. À Neuchâtel, on recense une cinquantaine de congés maternité par an dans la fonction publique, dont une partie seulement commence avant la naissance. Le coût d'un congé maternité de quatre mois à partir de l'accouchement n'alourdirait donc pas les finances de l'État.

Du coup, la nouvelle législation ne serait pas un cadeau, mais constituerait dans les faits une mesure d'économie. Il est par ailleurs assez consternant de constater qu'au mois de juin 2021, lors du refus d'un congé d'allaitement d'un mois, le conseiller d'État Alain Ribaux faisait le commentaire suivant: «Un congé allaitement



© stylmaio

est une rallonge du congé maternité déjà plus élevé que les minima légaux dans la fonction publique neuchâteloise.»¹

À l'heure où les chambres fédérales veulent augmenter l'âge de la retraite des femmes, ces discussions montrent qu'il y a encore du chemin à faire en matière de droits de la femme.

C'est pourquoi le SAEN se ralliera aux autres syndicats, aux partis de gauche (PS, Verts, POP, Solidarité), aux collectifs de la grève féministe et du 14 juin interne de l'État afin de se mobiliser pour combattre ensemble cette attaque inacceptable contre le congé maternité.

Un grand rassemblement est prévu ce prochain mardi 25 janvier de 12h20 à 13h30 dans la cour du Château de Neuchâtel. On vous y attend!

Brigitte Hofmann

¹ <https://bit.ly/3pjYU5h>